

## Séance du 31 mai 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de CROTTET, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

Date d'affichage : IDEM

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FAYEMI désigné à l'unanimité.

Nombre de Conseillers

\* en exercice : 17  
 \* présents : 12  
 \* votants : 17

Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
LHÔTELAIS Jean-Philippe	X				PELLETIER Sophie	X			
TURCHET Caroline	X				QUERTIER Aurore		X		LHÔTELAIS Jean-Philippe
FAYEMI Dominique	X				GAGNAIRE Jean-Marie	X			
DURANDIN Patrick	X				DUBORDIER Damien		X		TURCHET Caroline
COLLARD Chantal		X		REBESCHINI Martine	DUTARTRE François	X			
DANNACHER Michèle		X		DUTARTRE François	DOUCET Roselyne	X			
PONCIN Georges	X				LIOCHON Thierry	X			
REBESCHINI Martine	X				CLEMENT Dominique	X			
PECHOUX Frédéric		X		PONCIN Georges					

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 avril 2024 ;
- Compte rendu du dernier conseil communautaire et retours d'autres réunions ;
- Adhésion à la convention de participation Risque Prévoyance avec TERRITORIA au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Demande de subvention au Département pour le projet de sécurité routière voirie RD28, RD 933 et RD 51C ;
- Convention avec le SIEA pour IRVE et recours au fonds de concours suite décision Communauté de Communes ;
- Documents d'urbanisme ;
- Courriers divers ;
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

## **Approbation du compte rendu de la réunion du 26 avril 2024..**

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu du dernier conseil communautaire et retours d'autres réunions.**

Pas de Conseil Communautaire depuis la dernière réunion.

-----

## **Transition écologique à Laiz le 15 mai 2024 (compte rendu présenté par Monsieur François DUTARTRE.)**

- Constat : Il y a moins d'éleveurs et plus de céréaliers. Il est prévu : Création de haies, restauration de mares. Il est proposé de replanter des peupliers.
- Un Service de location de vélos longue durée est mis en place au château de Pont de Veyle.
- Attribution comme les années précédentes d'un chèque de 90 € pour l'aide aux transports des personnes âgées.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits. A la Commune : panneaux (9 Kw en auto - consommation) sur la cantine/garderie,  
La Communauté de communes devrait nous demander la liste des autres bâtiments susceptibles d'accueillir des panneaux solaires, tout ceci sera ensuite étudié avec la SEM LÉA (Société d'Économie Mixte Les Énergies de l'Ain).

-----

## **SMIDOM ( réunion du 17 mai 2024)**

Monsieur PONCIN fera suivre le compte rendu par mail aux membres du Conseil Municipal dès qu'il en sera destinataire.

\*\*\*\*\*

## **Adhésion à la convention de participation Risque Prévoyance souscrite par le CDG de l'Ain**

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte

du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 14 septembre 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 31/05/2024,

Exposé :

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et tout au long de la convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Délibération :

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet **du 1<sup>er</sup> janvier 2025**,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de trente euros par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale. **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,**
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour les aménagements de voirie et de sécurité sur la RD28/28C, sur la RD933 et sur la RD51C**

La commune poursuit sa dynamique dans l'amélioration/rénovation de ses routes, entamée précédemment avec l'aménagement de la montée des Abîmes.

Suite aux études d'avant-projet, le montant de cette opération est de 582 650,22 € HT (frais annexes compris).

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à une aide du département au titre des investissements structurants.

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses y compris frais annexes	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux de sécurisation et baisse de vitesse	582 650,22 €	CD01- Investissement structurants		87 397,53 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>15,00%</i>	<i>87 397,53 €</i>
		Autofinancement	85,00%	495 252,69 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>582 650,22 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>582 650,22 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

\*\*\*\*\*

**Convention avec le SIEA pour IRVE et recours au fonds de concours suite décision Communauté de Communes .**

Ces deux délibérations ont été prises lors de la séance du conseil municipal du 26 avril 2024.

Il est rappelé que la participation du SIEA correspondra à un financement équivalent à une IRVE semi - rapide de 30 000 € environ H.T (temps de recharge de 1 h à 4 h), pour chaque commune,

Entretemps, la communauté de la communes de la Veyle ayant annoncé le projet de compléter le financement du SIEA sur la différence avec une borne rapide (prise en charge de 6800 € ). Monsieur le Maire précise que la commune optera donc pour la commande d'une borne rapide d'environ 40 000 E H.T (temps de recharge inférieur à 1 H).

\*\*\*\*\*

## Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 26 avril 2024 :

### Droit de Préemption Urbain

DIA vente Cts FAVRE / M et Mme BOUCLIER (79 Rue du Bief Godard)

DIA vente Cts CORSIN / M MACCORIN et Mme DOS SANTOS (178 Rue de Chasse Lièvre)

DIA vente Cts PILLOT / SCO COTE ET COUR (77 Route de Bâgé)

### Permis de construire

PC 001 134 24 D0004 – ROZE Jean Christophe demeurant 201 Rue des Cordineaux 69380 DOMMARTIN pour une maison d'habitation Clos des Hauts de St Paul lot n°2  
(Projet retiré)

PC 001 134 24 D0005 – ROZE Jean Christophe demeurant 201 Rue des Cordineaux 69380 DOMMARTIN pour une maison d'habitation Clos des Hauts de St Paul lot n°4

PC 001 134 24 D0006 – ROZE Jean Christophe demeurant 201 Rue des Cordineaux 69380 DOMMARTIN pour une maison d'habitation Clos des Hauts de St Paul lot n°2

### Déclarations préalables

DP 001 134 24 D0032 – LOPEZ GOMEZ Sarah demeurant 67 Chemin des Ormets 01290 CROTTET pour un mur de clôture

DP 001 134 24 D0033 – VILLENEUVE Stéphane demeurant 347 Rue du Bief Godard 01290 CROTTET pour piscine

DP 001 134 24 D0034 – RIBEIRO DOS ANJOS Fabio demeurant 884 Rue de la Villeneuve 01290 CROTTET pour une piscine

DP 001 134 24 D0035 – GEORGET Sébastien demeurant 613 Chemin de l'Aumusse 01290 CROTTET pour ravalement de façades

DP 001 134 24 D0036 – MALATERRE Xavier demeurant 80 Impasse des Burelles 01290 CROTTET pour la pose d'une pergola

DP 001 134 24 D0037 – MONTERET François demeurant 229 C Rue de Saint Paul 01290 CROTTET pour réfection de façades

DP 001 134 24 D0038 – DUTRION Pierre demeurant 44 Allée du Verger 01290 CROTTET pour une clôture

DP 001 134 24 D0039 – LEVISSE Aurélien demeurant 91 Chemin du Mortier 01290 CROTTET pour un mur de clôture

DP 001 134 24 D0031 – DUBOIS Yann demeurant 581 Rue de la Villeneuve 01290 CROTTET pour le ravalement de façade

\*\*\*\*\*

### Courriers divers

Néant.

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

### Recrutements

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite aux créations de postes prises par délibération du 05 avril 2024, il a recruté :

- Monsieur François DUCAS à plein temps au 1<sup>er</sup> juin 2024 en qualité d'agent technique polyvalent (cet agent intervenait déjà sur la commune depuis quelques mois par l'intermédiaire de Val de Saône Intermédiaire)
- Madame Aurélie ROYER à mi-temps à l'accueil du secrétariat, elle est également employée à la mairie d'Asnières sur Saône.

### Cantine Garderie

Le chantier cantine garderie est pratiquement terminé, la réception des travaux et la remise des clés sont prévues le 19 juin 2024.

### Préparation du bureau de vote pour les élections européennes

Le point est fait pour connaître les élus qui seront disponibles pour tenir les bureaux de vote pour les élections du 09 juin 2024.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt et une heure quarante -cinq minutes.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CROTTET' at the top, '01 AIN' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with the words 'COMMUNE DE CROTTET' and '01 AIN' around it.

Jean-Philippe LHÔTELAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Fayemi'.

Dominique FAYEMI